

SECTIONS INTERNATIONALES DE LYCEE

L'arrêté du 06-08-2021 (JO du 08-08-2021) fixe les conditions d'admission en section internationale.

OBJECTIF

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter le Baccalauréat Français International (BFI).

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3^e.

CONDITIONS D'ACCES

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée

Pour les élèves scolarisés à l'étranger :

- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES

ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1 ^{er}	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande (sections payantes)
Lycée François Couperin	Fontainebleau (77)	Portugaise
Lycée Évariste Galois	Noisy le Grand (93)	Britannique
Lycée International de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy le Grand (93)	Américaine / Arabe / Brésilienne / Chinoise Portugaise
Lycée Édouard Branly	Nogent sur Marne (94)	Britannique
Nouveau lycée de Vincennes	Vincennes (94)	Britannique

*** Ouverture sous réserve de validation ministérielle (l'information utile parviendra après publication en janvier du J.O. dédié)**

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Constitution et transmission du dossier de candidature

- Complètent le dossier en y **joignant obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Envoyent le dossier complet à l'établissement souhaité avant le **2 février** (cachet de la poste faisant foi).



Les dossiers transmis hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

À réception des résultats de la commission d'admission

Pour les élèves admis

- Retournent le coupon-réponse dûment complété à l'établissement d'accueil
- Confirment leur choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informe les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2^{de} section internationale.
- Complète chaque dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisit **obligatoirement**, entre le **18 décembre et 26 janvier**, la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report impératif du numéro généré sur le dossier.
- Remet le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

Résultats de la commission d'admissibilité **dans Cibel**

- Consultation des avis de la commission d'admissibilité.

Du 7
décembre
au
2 février

Dès le
22 mai

Du 7
décembre
au
26 janvier

À partir
du 8 avril

À partir
du 22 mai

Résultats admission dans Cibél

- Consultation des décisions de la commission d'admission
- Téléchargement du courrier-réponse et envoi aux représentants légaux des élèves concernés

Dès le
29 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée : mise en cohérence des vœux et des résultats d'admission

- Éléves admis : **formulation du vœu** (seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission)
- Éléves inscrits en liste complémentaire : **formulation du vœu** en plus des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.
- Éléves non admis : saisie des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au
2 février
(cachet de
la poste
faisant foi)

Réception des dossiers



- Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** à partir du **18 décembre** dans l'application **Cibél**, accessible via le portail Arena, avec report du numéro généré sur le dossier.
- Les candidatures issues de l'académie de Créteil sont saisies dans Cibél par les établissements d'origine.

Jusqu'au
9 février

Recensement des dossiers

- Télécharge le fichier des candidatures via l'application Cibél
- Valide les candidats à partir des dossiers reçus

12 février

- Convoque les élèves à l'examen écrit

Mercredi
6 mars

Test d'admissibilité : passage de l'épreuve écrite de langue étrangère

- 9h30 : épreuves allemande, arabe, brésilienne, chinoise et **portugaise (sous réserve de validation d'ouverture)**
- 14h30 : épreuves américaine, britannique

Avant le
29 mars

Transmission au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus pour le test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission d'harmonisation académique d'admissibilité du 4 avril**.

Dès le
8 avril

Convocations pour le test d'admission

- Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus

Du 22
avril
au 3 mai

Test d'admission : passage de l'épreuve orale

Avant le
7 mai

Transmission au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus suite au test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission d'harmonisation académique d'admission du 17 mai**.

À partir
du
29 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé...) pour chaque élève formulant un vœu de 2^{de} internationale.

PROCEDURE AU NIVEAU DU SAIO

Jeudi
4 avril

Commission académique d'harmonisation d'admissibilité

- Valide les élèves admissibles au vu du résultat du test écrit et de l'examen du dossier, en fonction des critères :
 - **pédagogiques** : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ;
 - **géographiques** : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ;
 - **sociaux** : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.

Vendredi
17 mai

Commission académique d'harmonisation d'admission

- Valide les élèves admis dans les sections internationales de l'académie.

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.